

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2020-007

Réunion du 19 mai 2020

Objet : Modalités de réunion du Bureau syndical du 19 mai 2020 en visioconférence.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Vu l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Le bureau, réuni le 19 mai 2020 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le présent rapport de Monsieur le Président relatif au : "Modalités de réunion du Bureau Syndical du 19 mai 2020 en visioconférence";
- D'approuver les modalités du déroulé de la visioconférence du Bureau du 19 mai 2020.

- Nombre de voix pour : 8

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 19 mai 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

